

POSITIV CAMP 2026

Nous espérons que vous profitez du festival.
Pour le bien de tous, merci de respecter le sommeil des autres.

L'accès au POSITIV Camp est interdit aux véhicules, camping-cars et caravanes.
Les bouteilles en verre, couteaux pointus et appareils de cuisson sont également interdits.
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

ACCÈS

Lieu : Hall des Expositions, avenue Charles Dardun 84100 Orange
Dates : 14.15.16 Août 2026

- L'accès au POSITIV Camp est réservé uniquement aux festivaliers détenteurs du PASS POSITIV CAMP ou PASS POSITIV TIPIS et sur présentation d'un billet du festival, associé à un bracelet remis sur place.
(Attention zone à proximité des Afters Officiel)

Majeur :

- Carte d'identité obligatoire pour toute personne présente sur le POSITIV Camp.

Mineur entre 16 et 18 ans :

- Le mineur doit être accompagné d'un majeur.
- L'accompagnant doit être en permanence avec le mineur sur le POSITIV Camp.
- Carte d'identité obligatoire pour le majeur et le mineur.

Accès interdit aux mineurs de moins de 16 ans.

ACCUEIL & INSTALLATION

Ouverture du POSITIV Camp le Vendredi 14 août à 11h
Fermeture le Lundi 17 août à 12h

L'accueil et le placement des tentes s'effectueront :

- De 9h à 19h le vendredi, de 9h à 18h le samedi et dimanche (TBC).
L'accès aux festivaliers est ouvert 24 h/24 h.

L'accès aux douches sera ouvert de :

- Vendredi au Dimanche : 7h – 13h / 14h – 23h
Lundi 17 : 7h – 11h

- Les tentes doivent être placées dans les zones définies à cet effet en concertation avec le personnel encadrant du « POSITIV Camp », aucun changement d'emplacement ne peut être effectué sans l'accord du responsable.

INTERDICTIONS

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que sont interdits :

Sécurité et Feu :

- Les feux, barbecues, groupes électrogènes, feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feu, gaz lacrymogènes, batteries
- Bougies, lampes à huile, torches, Fumigènes, pétards, feux d'artifice
- Les cuisinières, réchauds de camping, appareils à gaz, bouteilles de gaz, bombes d'aérosol, peintures, vernis, laques
- Les produits inflammables type carburant, diluant, solvant, acétone

Alcool et Substances :

- Alcool, Drogues et substances illicites
- Contenants en verre (bouteilles, bocaux, etc.)
- Les matières toxiques ou infectieuses, les matériaux radioactifs, les produits chimiques, engrais, désherbants, pesticides, insecticides, décapants, eau de javel, chlore, lessive

Nuisances sonores et comportement :

- Enceintes puissantes ou générateurs électriques, instruments de musique trop bruyants
- Comportement agressif ou perturbateur
- Faire du commerce de nourriture, boissons, etc...

Objets dangereux et équipements interdits :

- Armes (même factices), couteaux, objets tranchants, aérosols inflammables, outils lourds ou dangereux (marteaux, haches...), les caddies de supermarché, les canapés et mobiliers de salon, les tonnelles et abris de jardin, les armes blanches, les couteaux pointus, haches et tous objets dangereux, l'alcool, piscine gonflable, les tables, kit complet de camping, appareils photos camera / selfie stick / appareil enregistreur (de type professionnel), pointeurs lasers, drones, les hampes rigides de drapeau.

Seuls sont autorisés les appareils photos de type compacts.

Installations et espace :

- Dégrader le site (pelouse, arbres, etc), de sortir ou d'entrer sur le site par une autre entrée que celle prévue à cet effet, tentes surdimensionnées ou emplacements envahissants, mobilier volumineux (canapés, tables géantes...), groupes électrogènes, structures artisanales de camping, en dehors de votre tente, il n'est pas autorisé d'ajouter des structures complémentaires telles que auvents, tonnelles, bâches tendues, piscine, etc...

Animaux :

- Interdit aux animaux (sauf chiens guides pour personnes en situation de handicap).

VOLS

La direction a une obligation générale de surveillance de la zone de repos. Le festivalier est responsable de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les festivaliers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel et effets personnels. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de vos effets personnels. Des consignes payantes seront présentes dans l'enceinte du « POSITIV Camp » pour garder en sécurité vos objets de valeur.

La consigne n'est pas un vestiaire, elle ne concerne pas les objets considérés comme dangereux qui seront confisqués lors des contrôles. Nous ne prendrons pas de sac à dos, valises, etc...

HYGIÈNE & CONFORT

Des blocs sanitaires sont installés sur le site, avec possibilité de se doucher sur place. Nous vous demandons de garder cet espace propre. Des points d'eau gratuits sont prévus, nous vous invitons à les utiliser pour réduire l'usage de bouteilles plastiques. Nous vous rappelons que tout déplacement à l'intérieur du « POSITIV Camp » doit se faire avec une tenue correcte sous peine d'exclusion.

SECOURS

Adressez-vous à l'accueil du « POSITIV Camp » ou au poste des 1^{ers} secours installé à l'entrée de la zone de repos.

VÉHICULES

Parking gratuit sur site.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de la zone de repos. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le festivalier l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Pour préserver le site et faciliter la tâche des équipes, nous vous prions de bien vouloir jeter vos déchets dans les containers prévus à cet effet.

TOUT MANQUEMENT AU RÉGLEMENT INTÉRIEUR ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DU POSITIV CAMP.